



SEANCE DU 10 JUILLET 2023

DEPARTEMENT

Des Landes

----

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

Procurations : 7

Votants : 27

Date d'affichage :

4 juillet 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 10 du mois de juillet, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 4 juillet 2023, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Sophie DIEDERICHS, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Isabelle ETCHEVERRY, Bernadette MAYLIE, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE.

Messieurs, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGARDE, Lionel CAMBLANNE, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø

Pouvoirs :

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Madame Juliane VILLACAMPA a donné procuration à Madame Quitterie HILDELBERT

Monsieur Jeremie ELAN a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Monsieur Eric TOUBOUL a donné procuration à Monsieur Alexandre d'INCAU

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Madame Sylvie CAILLAUX a donné procuration à Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

**Objet : Service évènementiel – Subvention exceptionnelle à la Ligue de surf Nouvelle Aquitaine**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants ;

**VU** l'avis favorable de la commission affaires générales en date du 3 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** que la ligue de Surf Nouvelle Aquitaine organise Régulièrement les Championnats Nouvelle Aquitaine espoir, que cette année les Championnats se sont déroulés du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2023 en collaboration avec le Comité départemental de surf des Landes et l'association Seignossaise Lou Surfou.

**CONSIDERANT** que 200 compétiteurs sur 7 jours tenteront de gagner un des 16 titres régionaux autour de 5 disciplines : surf, longboard, stand up paddle, bodyboard et body surf. Et que cette compétition est un des moyens de qualification au championnat de France 2023 pour les compétiteurs espoirs néo-aquitains.

**CONSIDERANT** la demande de subvention de la Ligue de Surf Nouvelle Aquitaine

**CONSIDERANT** la politique de la commune en faveur du développement de la pratique sportive, et notamment des sports de glisse,



Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 abstentions (Madame Bernadette MAYLIE, Madame Carine QUINOT) et 25 voix pour

**DECIDE :**

**Article 1** : d'accorder à la Ligue de surf Nouvelle Aquitaine une subvention exceptionnelle de 1500 euros.

**Article final** : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
Et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire :**

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Pierre PECASTAINGS